

# CHAPITRE 3. MÉTROPOLE ET COLONIES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>   | <b>29</b> |
| <b>I. L'EXPANSION COLONIALE FRANÇAISE .....</b>   | <b>29</b> |
| A. CONQUÊTE ET ADMINISTRATION .....   | 29        |
| 1. <i>Un héritage du Second Empire, une volonté politique de la IIIe République</i> ..... | 29        |
| 2. <i>Une conquête accélérée</i> .....  | 30        |
| 3. <i>Un vaste Empire, une grande complexité administrative</i> .....                     | 31        |
| B. RAPPORTS DE FORCE .....  | 31        |
| 1. <i>Débats politiques intérieurs</i> .....  | 31        |
| 2. <i>Chocs entre puissances internationales</i> .....                                    | 33        |
| <b>II. LE CAS DE L'ALGÉRIE .....</b>  | <b>34</b> |
| A. CONQUÊTE .....   | 34        |
| 1. <i>Une conquête de Charles X</i> .....   | 34        |
| 2. <i>Une résistance farouche</i> .....   | 34        |
| B. ORGANISATION .....   | 34        |
| 1. <i>L'instauration d'une colonie de peuplement</i> .....                                | 34        |
| 2. <i>Administrer colons et autochtones : le code de l'indigénat</i> .....                | 35        |
| <b>III. LE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS COLONIALES .....</b>                               | <b>35</b> |
| A. AFFRONTEMENTS ET RÉSISTANCES .....   | 35        |
| 1. <i>Le principe de civilisation et ses limites</i> .....                                | 35        |
| 2. <i>Exploitation et répression des indigènes</i> .....                                  | 36        |
| 3. <i>Résistances et révoltes</i> .....   | 37        |
| B. CONTACTS ET ÉCHANGES .....   | 38        |
| 1. <i>Un monde interconnecté ?</i> .....  | 38        |
| 2. <i>Économies et sociétés coloniales</i> .....  | 39        |
| <b>CONCLUSION .....</b>   | <b>40</b> |

# CHAPITRE 3. MÉTROPOLE ET COLONIES

1-2. Titre Thème + Chapitre

Manuel p.222-247

## Introduction

3. Introduction

*Problématiques p.222 + doc.2 p.223. L'ambition coloniale vue de la métropole-* Ce chapitre vise à étudier la politique coloniale de la IIIe République, les raisons sur lesquelles elle s'est fondée, les causes invoquées par les républicains. Le contexte international de cette politique est également étudié, ainsi que ses effets dans les territoires colonisés.

*Chronologie p.225 + doc.1 p.224. Les empires coloniaux européens en 1860 + doc.2 p.225. Les empires coloniaux européens en 1914-* L'espace colonial fut multiplié par dix entre 1870 et 1914. Une justification idéologique de la colonisation fut inventée afin de combattre la situation de contradiction complète qui existait entre un processus de domination d'États souverains, de spoliation radicale des peuples et des sociétés, de privation totale de liberté, et l'idéologie républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité. Le fait colonial de la République, outre qu'il prolongea et étendit un projet conçu par la monarchie de Juillet et le Second Empire, révéla la fragilité des principes démocratiques et le poids politique des intérêts économiques et militaires sur le destin national.

**Comment et pourquoi la France met-elle en place un vaste empire colonial ? Quelles en sont les conséquences dans les territoires colonisés ?**

4. Titre + Sommaire I

### I. L'expansion coloniale française

#### A. Conquête et administration

##### 1. Un héritage du Second Empire, une volonté politique de la IIIe République

5. Chiffres 1870-1914

Texte Duclert

En 1870, l'empire colonial couvrait déjà près d'un million de km<sup>2</sup> et comprenait une population de 5,4 millions d'indigènes<sup>88</sup>. Reprenant à son compte cet héritage de Napoléon III, la République allait l'étendre considérablement, et en faire l'un des fondements de sa puissance matérielle et spirituelle. La dynamique coloniale fût même accélérée par la France républicaine.

Cette dynamique doit énormément à Léon Gambetta -*Biographie p.168* et à Jules Ferry -*Biographie p.170*. Ces deux dirigeants, qui comptent parmi les fondateurs historiques de la République, adhéraient à la logique économique naguère défendue par les hommes du Second Empire : la colonisation devait permettre de conjurer la surproduction industrielle et la surabondance des capitaux des grandes nations européennes, dont la France<sup>89</sup>. Aux arguments hérités du Second Empire, les républicains ajoutèrent un nouvel argumentaire en faveur de la logique coloniale, fondé sur l'impératif de grandeur nationale qui devait permettre à la France de relever la tête en Europe et dans le monde. Selon Jules Ferry, le surcroît de puissance obtenu dans l'aventure coloniale était la voie la plus sûre pour préparer la Revanche<sup>90</sup>. Idem

<sup>88</sup> Le Second Empire a apporté une contribution forte à la « Plus Grande France » : achèvement en 1857 de la colonisation de l'Algérie amorcée en 1830 ; le Sénégal et son port de Dakar étaient devenues les têtes de pont d'un nouvel empire, imaginé par le général Faidherbe, premier gouverneur de la colonie de 1854 à 1865 ; occupation de la Cochinchine (1858), protectorat imposé au Cambodge (1863), pénétration dans le Tonkin.

<sup>89</sup> Afin de porter ce message défendu au sommet de la République, des groupes de pression se constituèrent, et ce dès l'origine dans l'entourage de Ferry et surtout de Gambetta. Ce « parti colonial » était représenté à la Chambre, dans les milieux d'affaires, et au sein de l'armée. L'impératif économique et l'existence de lobbies expliquent l'une des caractéristiques majeures de la colonisation française, à savoir son haut degré d'affairisme, mais aussi la médiocrité des situations locales, souvent dominées par la corruption des fonctionnaires et la ruine organisée des indigènes.

<sup>90</sup> S'adressant à la Chambre le 28 juillet 1885, Ferry lança aux députés : « La politique de recueillement ou d'abstention, c'est simplement le chemin de la décadence »

pour Gambetta -*Citation p.225*. Aux yeux d'un Jules Ferry et aussi d'un Gambetta, la colonisation allait de pair avec la République, comme l'école. Il s'agissait pour l'une comme pour l'autre d'apporter les Lumières, la raison, le progrès : en un mot, la « civilisation ».

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'empire colonial français rivalisait avec la puissance britannique. Il avait atteint une taille considérable, s'étendant sur 10,6 millions de km<sup>2</sup> (soit vingt fois la superficie de la métropole)<sup>91</sup>. Il rassemblait 55 millions de colonisés et quelques centaines de milliers de colons, surtout en Algérie.

## 2. Une conquête accélérée

### 6. Carte + chronologie

Faisant suite à deux décennies de conquêtes désordonnées, l'empire français se stabilisa au tournant du siècle<sup>92</sup>, où s'ouvrit une nouvelle ère, celle de la consolidation de l'espace colonial. En fait, la dynamique coloniale ne s'était jamais vraiment interrompue<sup>93</sup>, et l'arrivée au pouvoir des républicains relança une politique très active de colonisation :

- En Afrique équatoriale, un officier de marine, Pierre Savorgnan de Brazza, part en 1875 à la conquête du fleuve Congo, cherchant à distancer son rival Henry Stanley<sup>94</sup>. Il parvient en 1881 à conclure avec le roi local Makoko un protectorat sur le bassin du Congo. C'est lui qui jette les bases de l'empire français en Afrique équatoriale -qui devient officiellement, en 1910, l'A.E.F. (Afrique équatoriale française).
- En Afrique du nord, la France commença de pénétrer l'immense espace saharien à partir de 1880. La Tunisie, dirigée par son *bey* Muhammad al-Sadiq avait conquis une véritable indépendance à l'égard du sultan ottoman, mais en 1878, prenant prétexte de l'activité de pillards tunisiens à la frontière avec l'Algérie, une armée française de 40 000 hommes pénétra en Tunisie. Le 12 mai, Sadok Bey se soumettait au protectorat et signait le traité du Bardo<sup>95</sup>.
- La colonisation de Madagascar débute elle aussi sous le gouvernement Ferry. Une première intervention militaire déboucha en décembre 1885 sur un régime de protectorat imposé au royaume malgache.
- Regroupant les territoires compris entre le Sénégal, le Tchad et le golfe de Guinée, l'A.O.F. (Afrique occidentale française) est officiellement instituée en 1895, et reconnue par les traités internationaux en 1898.
- En Extrême-Orient, la France républicaine sut consolider les positions acquises depuis le Second Empire<sup>96</sup>. Déjà maîtresse de la Cochinchine, elle obtint en 1874 un protectorat sur l'empire d'Annam dont dépendaient le Tonkin et Hanoi. Jules Ferry décida en 1881 de l'envoi d'un corps expéditionnaire, puis en 1883 d'une flotte militaire. En 1891 fut instituée la Confédération indochinoise composée d'une colonie (la Cochinchine) et de quatre protectorats (le Cambodge, le Tonkin, l'Annam, le Laos).
- En Afrique de l'Est, une concurrence de plus en plus vive s'installe avec l'Angleterre, pour culminer en septembre 1898 avec la crise de Fachoda au Soudan.

Au début du XXe siècle, l'empire colonial français était ainsi constitué dans sa forme quasiment définitive. L'essentiel de la conquête s'était effectué en moins de deux décennies.

<sup>91</sup> De 1880 à 1914, l'empire colonial français décupla.

<sup>92</sup> À l'exception du Maroc, passé sous protectorat en 1912.

<sup>93</sup> Sauf pendant les années de guerre en métropole (1870-1871).

<sup>94</sup> L'explorateur anglais servait alors les intérêts du roi des Belges, Léopold.

<sup>95</sup> Le succès en Tunisie permit aux républicains de faire oublier l'échec de la France en Égypte malgré le percement du canal de Suez (1859-1869), qui passa en 1882 sous l'autorité exclusive de la Grande-Bretagne.

<sup>96</sup> De 1866 à 1896, la course au Yunnan (province méridionale chinoise supposée riche en métaux et en opium) entre Britanniques établis en Basse-Birmanie dès 1826 et Français installés à Saigon en 1859 est assez archétypique puisqu'elle entraîne la prise de possession de la quasi-totalité de la péninsule indochinoise.

### 3. Un vaste Empire, une grande complexité administrative

#### 7. Tableau

Deuxième plus vaste empire après celui de la Couronne britannique, le monde colonial français se structura après la phase de la conquête autour de territoires et de statuts. Trois grands foyers définissaient l'empire :

- l'Afrique du nord avec la seule colonie de peuplement de la France, l'Algérie ;
- l'Afrique noire, avec ses trois gouvernements généraux de l'A.O.F. (1895), de Madagascar (1897) et de l'A.E.F. (1910) liée aux colonies septentrionales via le Sahara ;
- l'Indochine enfin, porte ouverte sur la Chine, avec son gouvernement général institué dès 1887.

La fin de la tutelle du ministère de la Marine et le passage de l'empire sous le pouvoir d'un ministère des Colonies en 1894, attesta de l'entrée dans une nouvelle phase coloniale, celle de l'administration après la conquête. Pour autant, les particularités locales demeurèrent :

- Le ministre des Colonies avait autorité sur les gouverneurs généraux de l'Indochine, de l'A.O.F., de l'A.E.F. et de Madagascar, territoires essentiellement constitués de colonies.
- Le ministère des Affaires étrangères contrôlait les protectorats comme la Tunisie, le Maroc ou le Tonkin. Leur statut maintenait les pouvoirs locaux et excluait l'administration directe de la France, contrairement aux colonies. Cependant, les Résidents y jouissaient d'une grande autonomie et pouvaient décider d'imposer une administration directe de fait.

La marge de manœuvre des gouverneurs et des résidents demeurait considérable. Ils pouvaient décider des principes de modernisation de vastes territoires, d'une manière tout aussi brutale que la conquête. Gallieni à Madagascar, Lyautey au Maroc, Doumer en Indochine conduisirent des politiques de développement des infrastructures et d'assimilation des populations. Mais d'une manière générale, l'absence de réel contrôle des autorités locales et la complexité administrative de l'édifice colonial français renforçaient les abus et la corruption.

#### 8. Texte Duclert

L'insuffisance des investissements, l'absence de contrôle, voire même d'administration digne de ce nom, expliquent le sous-développement croissant des colonies et la misère toujours plus forte des colonisés. Les quelques efforts pour promouvoir une vision moderne de la colonisation et une administration digne de ce nom, restèrent limités à quelques noms toujours cités de « héros coloniaux » comme Savorgnan de Brazza au Congo -*Biographie p.226 + « Le saviez-vous ? » p.227*. L'arbre cachait la forêt. Technique, la colonisation fut un désastre pour la République. Politiquement, elle fut une faillite. Moralement, elle fut sa honte. Le simple fait que la République ait violé en permanence ses principes de liberté et d'égalité et qu'elle ait livré des territoires et des populations entiers aux moins responsables des républicains suffit à décrire l'étendue du problème.

## B. Rapports de force

### 1. Débats politiques intérieurs

#### a. L'anticolonialisme introuvable ?

#### 9. L'anticolonialisme introuvable

Le 30 janvier 1906, l'écrivain Anatole France présida un meeting salle de l'Élysée-Montmartre à Paris. Il évoqua la « folie coloniale » à laquelle étaient livrés les indigènes, dénonçant au nom de l'idéal Républicain la colonisation telle qu'elle était pratiquée<sup>97</sup>. La Ligue des droits de l'Homme ou le Comité de protection et de défense des indigènes insistaient, eux aussi, sur un devoir « plus impérieux pour la France de la Révolution que pour tout autre peuple » (conférence commune du 31 octobre 1905). Avec les abbés Pichot et Lemire, l'économiste protestant Charles Gide, ou le philosophe socialiste Félicien Challaye, le Comité dénonça régulièrement les « crimes de la colonisation », de Madagascar au Congo, de la Nouvelle-Calédonie à l'Indochine.

<sup>97</sup> « Pauvres êtres inachevés et vagues, façonnés par les monstres qui les torturent sans pouvoir les exterminer, quels monstres vont-ils un jour devenir eux-mêmes ? Il faut pour l'honneur de la France et de l'humanité que leur martyre cesse. [...] Certes, nous ne croyons pas qu'il se commette sur cette malheureuse terre d'Afrique plus de cruautés sous notre pavillon que sous les drapeaux des royaumes et des empires. Mais il nous importe, à nous Français, de dénoncer avant tout les crimes commis en notre nom ; il y va de notre honneur, sans compter que, parlant de ce qui nous regarde, de ce qui est notre affaire, nous avons un peu plus de chances de ne pas parler en vain »

Rares étaient néanmoins les Français qui remettaient en cause la colonisation dans son principe :

#### 10. Le débat de 1885

- Les radicaux avaient inscrit la condamnation formelle de la colonisation dans leur programme du 7 août 1881 puis dans leur manifeste de 1885. Mais si à la Chambre des députés, Georges Clemenceau et Camille Pelletan réfutèrent avec talent et conviction les arguments colonialistes défendus par Jules Ferry<sup>98</sup> cette passe d'arme est un morceau de bravoure *-Sujet bac p.246-247*, elle ne saurait faire oublier faire oublier le retournement des radicaux à partir de la fin du siècle<sup>99</sup>.

- Les milieux libéraux restèrent quant à eux plus constants et plus fermes dans leurs critiques du colonialisme. Mais ils étaient eux aussi divisés : une partie d'entre eux voyait dans la colonisation une occasion d'étendre la prospérité économique, comme Paul Leroy-Beaulieu, auteur en 1874 d'un ouvrage devenu rapidement fameux, *De la colonisation chez les peuples modernes*.
- Quant à l'opposition des droites à la politique coloniale de Jules Ferry, elle était le plus souvent animée par leur hostilité à la République et par la priorité qu'elles accordaient à la Revanche. » Un Paul Déroulède resta fidèle à cette priorité.
- L'opposition des révolutionnaires, des socialistes et des anarchistes à la colonisation ne s'imposa pas non plus d'elle-même. Certes, en 1895, « le XIII<sup>e</sup> congrès national du parti ouvrier français [s'éleva] de toutes ses forces contre les flibusteries coloniales pour lesquelles aucun socialiste conscient ne votera jamais ni un homme ni un sou ». Mais au Ve congrès de Paris en 1900, l'indépendance immédiate des colonies ne put être demandée. Dès sa naissance, en 1905, la S.F.I.O. se saisit du problème et décida, deux ans plus tard lors de son congrès de Nancy, en pleine affaire marocaine, de rejeter le colonialisme auquel « le socialisme est forcément hostile ».

Le point commun de ces diverses oppositions résidait dans la dénonciation des crimes et des exactions commis dans l'empire par ceux qui étaient chargés d'une mission civilisatrice, au nom de la France et qui plus est de la République. Mais à condition de moraliser la colonisation, celle-ci n'apparaissait pas comme radicalement incompatible avec la République.

#### b. Le « parti colonial » et la « plus grande France »

##### 11. Le « parti colonial » et la « plus grande France »

Le « parti colonial » imposait en métropole son idéologie de la « plus grande France ». Une « pensée coloniale » familière, diffuse, grandit alors dans la société. Le 14 juin 1912, seuls 79 députés, essentiellement socialistes, s'opposèrent à l'établissement du protectorat sur le Maroc, preuve que la colonisation n'était plus à cette date un clivage politique ou un objet d'affrontement. Elle s'imposait désormais comme un fait davantage que comme une idée qu'on puisse discuter. Les dénonciations, les oppositions, les discussions, avaient peu de poids en face de l'évidence de la « Plus Grande France », servie par le « parti colonial », le plus inlassable propagandiste du mythe impérial, fort du soutien du « groupe colonial » de la Chambre, et de l'Union coloniale française :

- Né en 1892 avec la constitution à la Chambre d'un « groupe colonial » de 42 députés, il réunissait déjà 113 membres un an plus tard, de l'extrême gauche aux monarchistes. Le groupe parlementaire colonial tirait sa force de sa nombreuse clientèle, dans les colonies, l'armée et parmi les hommes d'affaire. Il s'appuyait aussi sur une nébuleuse d'associations<sup>100</sup>. Tous les présidents de la République furent des membres actifs du groupe colonial, ainsi (à plus forte raison) que les ministres des Colonies, comme André Lebon<sup>101</sup>.
- Crée en juin 1893, dirigée par Jules Charles-Roux, président de la Compagnie transatlantique et administrateur du canal de Suez, l'Union coloniale française devint très rapidement un ministère

<sup>98</sup> Cf. [ce podcast](#) de France-Inter et [ce dossier](#) sur le site *Retronews*, tous deux consacrés à ce débat.

<sup>99</sup> Ainsi Gaston Doumergue, adversaire de l'occupation de Madagascar en 1894, se trouva-t-il en 1902 à la tête du ministère des Colonies. De même, si Clemenceau a conservé l'image d'un anticolonialiste, il n'en fut pas moins toujours partisan de la manière forte contre les indigènes, comme en 1907 au Maroc lorsqu'il décida de l'occupation de Casablanca.

<sup>100</sup> Cf. la Société de géographie de Paris, plus militante que « savante ».

<sup>101</sup> Celui-ci poussa jusqu'à la caricature la figure du républicain colonialiste, affairiste, nationaliste, autoritaire, habitué recours à la violence, depuis les mesures infligées au capitaine Dreyfus en Guyane jusqu'au régime des concessions imposé au Congo. Indifférent aux nombreux conflits d'intérêts qui émaillèrent sa carrière, il finit richissime homme d'affaires.

des Colonies bis, très informé, très influent, très riche aussi (grâce aux subsides des entreprises désireuses de s'implanter dans les colonies)<sup>102</sup>, et qui mena d'intenses campagnes de propagande, dans son magazine *La Quinzaine coloniale*, et le quotidien qu'elle subventionnait, *Politique coloniale*.

Le mot d'ordre du « parti colonial » était « la Plus Grande France ». L'exaltation de la « France des cinq parties du monde » se faisait grâce à l'école et ses manuels, et passait également par les expositions et fêtes coloniales, par la présentation de « villages noirs » et de « zoos humains » où des indigènes étaient exhibés comme des animaux, par les romans populaires exaltant le héros colonial, tel l'illustre commandant Marchand *-doc.4 p.231. Une représentation populaire de la crise de Fachoda*. Cette présence des colonies en France était telle qu'elle imprégnait les mentalités et empêchait une véritable critique du fait colonial, de plus en plus assimilé au patriotisme. Dans la France républicaine du tournant du siècle, il existe un sentiment d'appartenance impériale diffus et confus, dépassant largement les « milieux » coloniaux ou, hors de métropole, les colonisés les plus directement exposés à la domination. Ni doctrine ni théorie, ni même idéologie, la pensée coloniale apparaît ainsi comme une dimension constitutive des sociétés des années 1900.

## 2. Chocs entre puissances internationales

La conférence qui réunit à Berlin les représentants de 14 pays européens, dont la France, de novembre 1884 à février 1885, a donc pour objet de régler pacifiquement les litiges relatifs aux conquêtes coloniales en Afrique. Elle impose le principe de la présence effective pour reconnaître une annexion, mais ce faisant elle déclenche une course aux colonies, qui pousse à plusieurs reprises les puissances européennes au bord du conflit.

Au Maroc, la France s'oppose à l'Allemagne. Après deux crises, en 1905 et en 1911, la guerre est finalement évitée, au détriment de l'indépendance du Maroc.

### a. France-Royaume-Uni

12. PDP#21

*PDP#21. 1898 – Fachoda, le choc des impérialismes. Manuel p.230-231* C'est en Afrique que les rivalités entre les deux puissances coloniales est la plus vive, à propos de l'Égypte et du Nil à partir de 1894. Par la voix de Cecil Rhodes, la Grande-Bretagne rêvait de construire une ligne de chemin de fer du Caire au Cap, conçue comme un puissant vecteur de colonisation. La France s'y opposa car elle ambitionnait de son côté de relier le port de Dakar au port de Djibouti, qu'elle contrôlait depuis 1887. L'armée du général Kitchener, remontant la vallée du Nil, et la mission du commandant Marchand, venue du Gabon, se heurtèrent à Fachoda (un fortin sur le Nil), en septembre 1898, plaçant les deux puissances au bord du conflit armé. Théophile Delcassé, le nouveau ministre des Affaires étrangères, décida le rappel de Marchand et s'engagea dans une politique d'entente avec la Grande-Bretagne. La France renonce alors à toute expansion en Afrique de l'Est en échange du soutien britannique pour contenir les ambitions allemandes.

### b. France-Allemagne

Au Maroc, la France s'oppose à l'Allemagne. Après deux crises, en 1905 et en 1911, la guerre est finalement évitée. À partir de 1902, la France s'implante au Maroc au détriment de l'Espagne. La pacification, confiée au commandant Lyautey, débouche en 1905 sur un projet de protectorat. L'empereur Guillaume II, faisant escale à Tanger, affirma que l'Allemagne protégerait l'indépendance du royaume. À la suite de la conférence d'Algésiras (1905), la colonisation française prit la forme d'une occupation administrative mais aussi d'une conquête militaire : en 1907, Casablanca fut occupée, puis Fès, Meknès et Rabat en 1911, au prix d'exactions nombreuses et particulièrement sanglantes. Le « coup d'Agadir », décidé par les Allemands le 1<sup>er</sup> juillet 1911, n'enraya pas la colonisation du Maroc. Le 4 novembre 1911 un traité franco-allemand reconnaît le protectorat français sur le Maroc (traité de Fès du 30 mars 1912). La France donne en contrepartie des territoires du Congo, rattachés à la colonie allemande du Cameroun.

<sup>102</sup> L'engagement pro-colonial était très lucratif. De nombreux parlementaires purent ainsi obtenir d'immenses domaines en Tunisie grâce à des fonctionnaires corrompus.

## II. Le cas de l'Algérie

13. Titre II + Sommaire

### A. Conquête

#### 1. Une conquête de Charles X

**Chronologie p.234-** Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'Algérie est sous la tutelle des Turcs ottomans. Elle entretient depuis longtemps des relations commerciales avec la France et vend entre autres du blé pour ravitailler les armées françaises. Or les Français tardaient à régler leurs dettes, ce qui conduit Hussein-Bey, le dey d'Alger, le représentant du sultan, à exiger que la France remplisse ses engagements. La situation se dégrade et en 1827, le dey inflige un coup d'éventail au visage du consul de France ; cette humiliation publique fournit en 1827, le prétexte à Charles X pour rompre ses relations diplomatiques avec l'Algérie, tout en détournant l'attention de l'opinion publique vers une entreprise présentée comme prestigieuse et nécessaire. Il pense en effet que l'on peut y développer les cultures coloniales qui font défaut à la France depuis la perte de Saint-Domingue (Haïti)<sup>103</sup>.

14. Prise d'Alger, 1830

Le général Louis de Bourmont, à la tête d'un corps expéditionnaire de 37 000 hommes, conduit les opérations qui ont abouti à la prise rapide de la ville d'Alger en juillet 1830.

Cette victoire ne restaure pas la confiance dans le régime de Charles X, renversé lors des « Trois Glorieuses ». Louis-Philippe décide de maintenir la présence française en Algérie, mais la situation restant très tendue en Europe, et on préfère garder des forces en France.

#### 2. Une résistance farouche

15. Prise de la *smala* d'Abd el-Kader, 1843

Mais la situation en Algérie se complique : les spoliations de terres entraînent la révolte des tribus arabes, fédérées à partir de 1832 par Abd el Kader -*Biographie p.226*, jeune chef de 24 ans, qui s'impose à la tête de la résistance à l'occupation française. La France signe avec lui deux traités (1834, 1837). Puis, en 1839 Abd el-Kader déclare la Guerre sainte, après la violation du traité de Tafna par les autorités françaises<sup>104</sup>. Cette nouvelle confrontation sera d'une extrême violence. Abd el-Kader, très mobile, lance des raids meurtriers, surgissant à chaque fois là où on ne l'attend pas. Se déplaçant à marche forcée, il emmène avec lui son armée et tous ses collaborateurs (la *smala*). La France envoie davantage de troupes (jusqu'à 110 000 hommes), sous le commandement du général Bugeaud<sup>105</sup>. Le cycle de la violence est ponctué par des destructions de récoltes, des villages pillés et brûlés, des massacres de population<sup>106</sup>, et débouche sur une « occupation restreinte » au littoral. Les populations arabo-berbères paient cette conquête de plusieurs centaines de milliers de morts du fait des combats, des représailles, et surtout des famines. Abd el-Kader est vaincu en 1847 (et contraint de s'exiler en France), mais la Grande Kabylie n'est occupée qu'en 1857. Les insurrections se poursuivent jusqu'en 1871 au moins. Le Sahara n'est totalement occupé qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle -*doc.1 p.234. La conquête et la pacification de l'Algérie*.

### B. Organisation

#### 1. L'instauration d'une colonie de peuplement

16. L'instauration d'une colonie de peuplement

Parallèlement, se met en œuvre le volet administratif et judiciaire de la colonisation. Dès 1832, une commission de vérification des titres de propriété est créée afin de procéder à l'appropriation par les conquérants du « domaine public ». La commission exige le dépôt systématique des titres détenus par les propriétaires locaux, en vue de prouver la possession de leurs biens. Dans ce domaine, la démonstration des lacunes du droit pré-colonial justifiera la mise en cause radicale des droits des propriétaires sur leurs biens -*Info b p.235*.

**Chronologie p.234-** La colonisation se renforce après 1848, avec l'arrivée de colons (notamment des chômeurs de villes françaises) qu'on essaie d'établir en Algérie, avec le découpage du territoire en trois

<sup>103</sup> Les connaissances sur l'Algérie sont alors étonnamment pauvres...

<sup>104</sup> Ce traité devait assurer à Abd el-Kader l'autonomie des deux-tiers du territoire algérien.

<sup>105</sup> ...à noter également, le fort engagement militaire du fils de Louis-Philippe, le Duc d'Aumale, qui vainc la *smala* d'Abd el-Kader en 1843, sans toutefois capturer son chef.

<sup>106</sup> ...notamment les « enfumades » des villageois réfugiés dans des grottes.

départements : Alger, Oran, Constantine, et avec la progression de la conquête et de la pacification -*doc.1 p.234. La conquête et la pacification de l'Algérie*. Mais c'est sous la IIIe République que la colonisation va vraiment se développer. De 1880 à 1900, on passe de 100 000 à 700 000 colons -*Info a p.235*, dont la majorité vivent dans les villes d'Algérie. L'Algérie apparaissait comme une exception, au sein de l'empire français, parce qu'elle était, à la différence des autres territoires coloniaux, une colonie de peuplement - *Vocabulaire p.234* (ce qui lui valut aussi des investissements plus massifs de la métropole en termes d'infrastructures).

## 2. Administrer colons et autochtones : le code de l'indigénat

17. PDP#22

*PDP#22. 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises.* Si le régime juridique de séparation des colonisés et des colonisateurs n'avait pas été inventé par la République (Cf. *senatus consulte* du 14 juillet 1865<sup>107</sup>), celle-ci le reconnut, l'amplifia et l'étendit, en étendant en octobre 1870 (décret Adolphe Crémieux) la citoyenneté française aux 37 000 « israélites indigènes des départements de l'Algérie déclarés citoyens français »<sup>108</sup>, et en adoptant en 1881 le code de l'indigénat -*Vocabulaire p.234 + doc.2 p.234. Le régime pénal de l'indigénat*.

Fondé sur le principe d'extension progressive des droits, le processus d'assimilation progressive des Algériens à la citoyenneté française se révéla un échec et fut abandonné à partir de 1891, tant en Algérie qu'en métropole. Jules Ferry dressa le réquisitoire de l'assimilation dans un rapport au Sénat en 1893. Dans cette société d'un type nouveau -*doc.4 p.235. La mise en valeur de la colonie algérienne célébrée*, Européens et indigènes vécurent séparés, les uns dominant les autres économiquement, socialement, politiquement -*doc.3 p.235. La dénonciation du code de l'indigénat*.

## III. Le fonctionnement des sociétés coloniales

18. Titre III  
+ Sommaire

### A. Affrontements et résistances

#### 1. Le principe de civilisation et ses limites

La « civilisation » dont la France et la République s'estimaient porteuses s'exprima dans l'Empire de manière très partielle. Cet usage colonial d'un principe de civilisation voulu universel aboutit à sa remise en cause brutale après la Seconde Guerre mondiale.

17. PDP#22

*PDP#22. 1887. Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises.* De 1887 à 1889, le code de l'indigénat imaginé pour l'Algérie fut étendu à l'ensemble des indigènes de l'empire<sup>109</sup>. Cette monstruosité juridique, qui faisait de Français des sujets sans droits civiques, se renforça et perdura dans la République jusqu'en 1946. Sur cette base juridique inventée par le Second Empire, un ensemble de règles furent décrétées localement, avant d'être rassemblées dans le Code de l'Indigénat, rédigé pour l'Algérie en 1881. Ce texte confirme et précise la discrimination du *senatus consulte* de 1865, en instaurant des pénalités particulières pour les indigènes et en organisant la dépossession continue de leurs terres. Ce droit d'exception institutionnalisait l'inégalité, la soumission et l'incapacité civique des indigènes. En effet, non seulement ceux-ci ne disposaient pas de droits politiques, mais ils n'avaient même pas de statut politique. Les indigènes étaient donc des sujets et non des citoyens. Leur seule possibilité d'accéder au droit régulier, d'être citoyen, impliquait d'obtenir la naturalisation<sup>110</sup>. Ils étaient placés, en vertu d'un régime d'exception et d'un droit exorbitant, dans un statut d'arbitraire instituant les réquisitions et impôts dits de capitation, les travaux forcés, le couvre-feu, l'interdiction de réunion... et la conscription à partir de 1912 (!) -« *Le saviez-vous ?* » *p.229*. La généralisation du code de l'indigénat permit de limiter la loi de 1889, rétablissant le droit du sol,

<sup>107</sup> Le *senatus consulte* du Second Empire décrété le 14 juillet 1865 pour l'Algérie établissait que « l'indigène musulman est français ; néanmoins il continuera à être régi par la loi musulmane ».

<sup>108</sup> Colons et musulmans s'allieront pour dénoncer le décret Crémieux. Ils firent régner en Algérie un antisémitisme responsable de tueries régulières et même de révoltes indigènes (en Kabylie en 1871 et 1872).

<sup>109</sup> Cf. ce dossier de presse [sur le site de Retronews](#).

<sup>110</sup> Très restrictive : en Algérie, unique colonie concernée par un processus d'assimilation, seuls 2 396 musulmans furent naturalisés entre 1865 et 1915.

au seul territoire métropolitain. L'assujettissement des indigènes au travail et à l'impôt répondait aux exigences d'exploitation économique des colonies, dans un contexte permanent de sous-développement et de violence *-Sujet bac p.244-245*.

La modernisation des infrastructures (toute relative), de même que l'urbanisation, servaient avant tout les intérêts de l'exploitation économique et le pouvoir du « parti colonial ». Les investissements publics se dirigèrent essentiellement vers la construction de ports, de routes et de chemins de fer<sup>111</sup>. Néanmoins, l'effort de « civilisation » se déploya également, mais dans des proportions beaucoup plus modestes, en direction des écoles (souvent confiées aux missionnaires), des dispensaires et des hôpitaux<sup>112</sup>. Concrètement, les avancées médicales visent surtout à s'assurer une main-d'œuvre en bonne santé, et les effectifs scolaires sont partout très faibles dans le primaire, encore plus dans le secondaire.

## 2. Exploitation et répression des indigènes

La colonisation française de 1870 à 1914, ne constituait pas seulement une contradiction flagrante des idéaux affichés par les fondateurs de la République et invoqués régulièrement par ses dirigeants. Elle ne signifiait pas seulement la destruction des sociétés locales, l'introduction de modes de violence parfois extrêmes, la banalisation du racisme, la ruine de régions prospères, la corruption de l'Occident, l'affirmation et l'affrontement des impérialismes européens. La colonisation fut aussi la faillite de l'administration républicaine, la dérive des institutions et des hommes. Elle était en tout point la face sombre et caricaturale de la France civilisée, en dépit de rares réussites coloniales, ponctuelles et sans lendemain.

### 19. Sous-développement, priorité aux exportations

Le sous-développement économique des colonies françaises tenait à plusieurs facteurs :

- la relative pauvreté des territoires conquis ;
- la faiblesse de l'investissement public et privé ;
- les conditions de la pacification et de l'administration, qui faisait parfois peser sur des régions entières une répression militaire démesurée.

Des cultures spéculatives furent introduites en Afrique, comme la vigne en Algérie, le cacao en Côte d'Ivoire, l'arachide au Sénégal, et le caoutchouc en Indochine. En Nouvelle-Calédonie, l'exploitation des minerais débuta dès les années 1880. En 1897, le ministre des Colonies André Lebon prit la décision de confier l'exploitation des riches territoires de l'Afrique équatoriale à quarante compagnies concessionnaires *-concession : vocabulaire p.228*. Celles-ci mirent les populations en coupe réglée, et leur domination s'accompagne de multiples abus (portages abusifs, camps d'otages, massacres) et de la mise en place d'une économie de pillage entraînant une forte mortalité des populations.

### 20. L'administration de la barbarie ordinaire

L'administration de la barbarie ordinaire fut révélée dans quelques rares cas, au début du XXe siècle. L'affaire la plus emblématique fut représentée par les

tueries à grande échelle de la mission des capitaines Voulet et Chanoine le long du fleuve Niger en 1898-1899. Venant de l'Ouest, leur expédition avait été chargée de faire la jonction avec des expéditions parties respectivement d'Algérie et du Congo. Au cours de sa progression, la mission Voulet-Chanoine massacra plusieurs milliers de personnes, et ses ravages entraînèrent la mort de dizaines de milliers d'habitants succombant à la famine. Le gouvernement ne put qu'ordonner l'arrestation de Voulet et Chanoine. En juillet, après avoir tué le colonel Klobb envoyé à leur poursuite, Voulet et Chanoine étaient assassinés à leur tour par leurs tirailleurs sénégalais. L'expédition, reprise en main par les lieutenants Joalland et Meynier se poursuivit et rejoint finalement les deux autres colonnes sur le lac Tchad. Le silence fut fait sur les exactions inimaginables d'officiers et de sous-officiers français considérés officiellement comme fous<sup>113</sup>. La Chambre des députés refusa en 1900 la constitution d'une commission d'enquête parlementaire et l'enquête administrative, close le 1<sup>er</sup> juillet 1902, ne fut jamais publiée. Sans les

<sup>111</sup> La ligne Djibouti-Addis Abeba, la liaison Dakar-Saint-Louis et Thiès-Niger, le Tananarive-Tamatave, le Transindochinois furent lancés au début du siècle.

<sup>112</sup> Cf. à Madagascar, création d'un Institut Pasteur à l'initiative de Gallieni.

<sup>113</sup> Cf. la « soudanite »...

conséquences de l'affaire Dreyfus, l'affaire Voulet-Chanoine -aggravée du fait que le premier avait fait raser Ouagadougou et que le second était le fils d'un ministre de la Guerre antidreyfusard- n'aurait jamais été révélée à une opinion publique qui devait ignorer les conditions de la colonisation et se féliciter seulement d'une nouvelle conquête, ici en l'occurrence, celle du Tchad. Les pratiques systématiques de violence étaient reconnues dans l'empire, amplifiant toujours plus la contradiction majeure entre le discours civilisateur et la réalité coloniale.

Cette barbarie ordinaire n'était pas le seul fait des militaires, mais aussi de certains fonctionnaires civils et colons. À la suite d'une affaire qui aurait dû rester secrète mais que la presse métropolitaine rendit publique<sup>114</sup>, on découvrit l'existence dans l'Oubangui-Chari d'un système d'exactions permanentes contre la population indigène, notamment pour des raisons économiques liées au régime de concessions - *Vocabulaire p.228*, qui avait transformé les quatre circonscriptions du Congo (Gabon, Moyen Congo, Tchad et Oubangui-Chari) en une zone esclavagiste aux taux de mortalité impressionnantes. Bien qu'envoyé par le gouvernement de la République -*De la source à l'Histoire p.238-239. Quel est l'intérêt historique du rapport de Savorgnan de Brazza ?* Savorgnan de Brazza ne put imposer son autorité au gouverneur, l'ancien officier de marine Émile Gentil. Désespéré par ce qu'il avait vu, Brazza malade reprit le chemin de la métropole. Il mourut à Dakar et son corps fut ramené en France<sup>115</sup>, où il mourut bientôt. Après sa mort, le ministre des Colonies Émile Clementel imposa le silence aux membres de la mission qu'il avait dirigée. Mais Félicien Challaye, un ancien dreyfusard, philosophe et normalien, qui avait accompagné la mission au nom du ministère de l'Instruction publique, raconta ce qu'il avait vu au Congo dans une enquête accablante, publiée en 1905 par Charles Péguy dans les *Cahiers de la Quinzaine*<sup>116</sup>.

### 3. Résistances et révoltes

Ultramarins ou continentaux, formels ou informels, l'empire est le fruit de conquêtes qui, lorsqu'elles aboutissent, confrontent la puissance coloniale des formes locales de résistances. La « pacification », jamais tout à fait achevée malgré l'emploi de troupes coloniales et de forces autochtones qui seules la rendent possible et « efficace », permet la mise en exploitation plus ou moins rationnelle des territoires et des populations.

#### a. En Indochine

**21. Carte Atlas  
Autrement**

*Documents p.232. En Indochine, une forte résistance à la conquête-* Alors que la conquête de l'Indochine oblige Paris à lutter à la fois contre le Vietnam (Dai Nam) et contre les États protecteurs des territoires de la Péninsule (Chine pour le Tonkin et Siam pour le Cambodge et le Laos), la « pacification » dans l'ensemble des territoires occupe les troupes locales ou métropolitaines durant toute la période. On ne peut parler de « colonisation sans heurts » ou de « conquête des cœurs », tant sont vives les résistances et les révoltes sporadiques des populations locales, souvent encouragées par le Siam ou par le souverain Cambodgien Norodom I<sup>er</sup> qui, se sentant lésé par un protectorat de plus en plus oppressant, profite de la « révolte des Lettrés » de 1884-1885 en Annam-Tonkin pour favoriser, en sous-main, la rébellion khmère de 1884.

<sup>114</sup> En 1903, à Fort Crampel dans l'Oubangui-Chari (future République Centrafricaine), un commis des affaires indigènes, Fernand Gaud, agissant sur ordre de son supérieur, l'administrateur Georges Toqué, avait attaché autour du cou d'un chef rebelle, Papka, une cartouche de dynamite qu'il avait ensuite fait exploser... Les articles, parus dans le *Journal des Débats* notamment, aboutirent à l'envoi d'une commission d'enquête dirigée par Pierre Savorgnan de Brazza (le découvreur du Congo).

<sup>115</sup> Sur sa tombe au Père-Lachaise (déplacée ensuite à Alger puis à Brazzaville), son ami Charles de Chavannes fit graver ces mots : « 'Sa mémoire est pure de sang humain. Il succomba le 14 septembre 1905 au cours d'une dernière entreprise pour sauvegarder les droits des indigènes et l'honneur de la nation »

<sup>116</sup> « M. de Brazza [...] vit une administration despotique et avide établir des impôts mal calculés ou vexatoires, en exiger le recouvrement par des procédés souvent brutaux, effrayer les indigènes et les éloigner des postes au lieu de les en rapprocher par une efficace protection. Il vit les compagnies concessionnaires, rapaces et cyniques, essayer de reconstituer un nouvel esclavage, tâcher d'imposer aux Noirs, par la menace ou la violence, un travail mal rémunéré, au lieu de chercher à les attirer par un libre et loyal commerce. Il connaît dans tous ses détails l'odieuse histoire du Haut-Chari : portage obligatoire, camps d'otages, razzias et massacres. »

## b. En Afrique

### 22. Carte Atlas Autrement

L'expansion en Afrique s'est faite peu à peu, essentiellement à la force des fusils, à partir de quelques points d'ancrage littoraux vers l'intérieur. Ce n'est qu'à la veille de la Première Guerre mondiale que les territoires coloniaux sont globalement délimités, mais pour autant, l'emprise européenne et française sur ces vastes espaces est loin d'être totale : forte sur les littoraux et dans les zones « utiles », elle est plus lâche ou symbolique dans de vastes espaces intérieurs.

Contrairement à ce que laissent croire les cartes représentant d'une couleur uniforme les territoires coloniaux, l'expansion en Afrique s'est faite, en réalité, de manière progressive et contrastée, face à d'importantes résistances autochtones. Les formes de résistance sont très diverses, de l'évitement du contact avec les colonisateurs à l'affrontement militaire.

En Afrique de l'Ouest, les Français commencent par signer des traités (1886-1889) avec l'almamy Samori, dont l'empire commercial et militaire glisse du Sénégal au nord de la Côte d'Ivoire, puis l'affrontent au cours de la décennie suivante et le font prisonnier en 1898, avant de le déporter au Gabon, où il meurt en 1900.

À Madagascar, la résistance de la reine Ranavalona III et de ses partisans est bien connue. Après la guerre de 1883-1885 débouchant sur un statut de protectorat, la persistance des troubles aboutit à une violente répression<sup>117</sup> par le nouveau gouverneur de l'île, le général Gallieni<sup>118</sup>. Le 6 août 1896, Madagascar prend le statut de colonie française, mais continue de résister à la colonisation *-Documents p.233. À Madagascar, différentes formes de résistance.*

## B. Contacts et échanges

### 1. Un monde interconnecté ?

### 23. Géographie des ressources et DIT coloniale

Fin XIXe siècle, dans un contexte économique mondial déterminé par les bouleversements de l'industrialisation et le développement du libre-échange, les échanges commerciaux prennent une ampleur jusqu'ici inégalée. La mise en connexion des infrastructures par des moyens de transport sans cesse plus efficaces (steamers, chemins de fer, câbles sous-marins, etc.) permet d'accentuer l'interconnexion des différentes parties du monde<sup>119</sup>, et la colonisation en est l'un des aspects.

En effet, les empires coloniaux sont confrontés au défi des distances. Les puissances colonisatrices réalisent des prouesses technologiques afin de densifier et de moderniser la connexion : voies ferrées, routes, ponts, canaux isthmiques, voies maritimes (plus tard aériennes), télégraphe<sup>120</sup>, câbles sous-marins puis TSF forment un réseau plus ou moins dense autour de « hubs impériaux », souvent urbains et portuaires, facilitant les échanges internationaux. Au service d'une économie extravertie, les réseaux de transports exportent productions agricoles et minières par les ports coloniaux<sup>121</sup>. Ces « outils d'empires » assoient la domination des métropoles, facilitent les répressions et permettent la « mise en valeur », c'est-à-dire l'exploitation des territoires colonisés. Si le maillage reste incomplet<sup>122</sup>, en particulier dans les hinterlands<sup>123</sup> coloniaux, ces grands projets nourrissent un imaginaire colonial de puissance.

<sup>117</sup> On estime à plusieurs centaines de milliers le nombre des victimes de la répression, sur une population totale de 3 millions.

<sup>118</sup> Après avoir exilé la reine, dispersé sa Cour et fait exécuter des ministres, il instaura le travail forcé.

<sup>119</sup> Cf. la littérature d'aventures et coloniale, comme *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, de Jules Verne (1873).

<sup>120</sup> La pose de câbles télégraphiques intercontinentaux achève cette appropriation du monde. Commencée dans les années 1860, elle relie en moins de vingt ans les continents. La transmission aller-retour de l'information entre Londres et Bombay passe de deux ans et demi au XVIIIe siècle à cinq heures dans les années 1870, puis à quelques secondes en 1910.

<sup>121</sup> Les cargos réfrigérés transportent les denrées périssables : bœuf argentin, mouton australien, fruits tropicaux, etc.

<sup>122</sup> Nombre de régions restent en marge de cette intégration. En 1914, l'Afrique ne possède que 5% des infrastructures ferroviaires mondiales, le seul réseau important étant organisé autour des complexes miniers de l'Afrique australe. Cependant, trains et vapeurs fluviaux touchent les vastes territoires coloniaux de manière sélective : la plupart des espaces intérieurs ne connaissent pas de développement d'infrastructures secondaires, ferroviaires et routières. Marche, pirogue, portage ou transport à dos d'animal restent prépondérants, et dans toutes les colonies, l'absence criante d'infrastructures alimente bien souvent les récriminations des colons comme des colonisés.

<sup>123</sup> Hinterland : arrière-pays.

## 2. Économies et sociétés coloniales

### 24. PDP#23

Dans une géographie coloniale où la domination spatiale et humaine française est inégale et discontinue, plus faible dans les campagnes et à l'intérieur des territoires que dans les centres coloniaux, des pôles urbains qui jouent le rôle de relais dans l'espace impérial. C'est souvent dans les grands ports fluvio-maritimes que les nouvelles capitales servent d'interface impériale. Ces centres de pouvoirs administratifs, fiscaux et commerciaux assurent les relations d'échanges et de dépendance avec leur hinterland. Ils abritent des sociétés coloniales, dans lesquelles des minorités allochtones (Chinois, Indiens, Syro-Libanais...) assurent souvent l'interface commerciale avec les consommateurs autochtones. La présence française y entraîne une transformation des cultures dominées alors que la culture dominante devient la culture française. L'école est le vecteur privilégié de cette acculturation - *Vocabulaire p.228*, en permettant l'émergence d'une élite locale peu nombreuse, médecins, interprètes, administrateurs coloniaux subalternes comme Blaise Diagne -*Biographie p.229* ou Amadou Hampâté Bâ - *citation p.229*, qui s'approprient la langue, les habitudes et les codes vestimentaires européens. La domination coloniale se dessine dans l'espace public des villes. La ville coloniale, moderne, avec ses immeubles, ses bâtiments officiels, ses voies de communication se juxtapose à la ville traditionnelle. C'est le cas par exemple à Saïgon -*PDP#23. Saïgon, ville coloniale. Manuel p.236-237*

*Chronologie p.236-* Saïgon (aujourd'hui Hô-Chi-Minh-Ville), capitale de l'Indochine française de 1887 à 1901<sup>124</sup>, se voulait une Singapour française, selon la comparaison employée par les premiers administrateurs de la colonie. Elle n'est ni le port ni le carrefour anglais tant jalouxé, même si son site la place à la confluence du delta du Mekong et lui offre tout un arrière-pays. Par les récits des voyageurs, Saïgon acquiert rapidement l'image d'une ville à l'atmosphère joyeuse, toute empreinte de légèreté et de charme. Occupée par les Français dès 1859, Saïgon est la. Surnommée la « perle de l'Extrême-Orient », elle est alors vantée pour ses réalisations coloniales. La ville a complètement changé de visage depuis l'arrivée des colons, qui ont construit de nombreux bâtiments à l'architecture européenne : l'hôpital de la marine en 1873, la cathédrale Notre-Dame entre 1877 et 1880, la gare en 1881, ou l'Hôtel des Postes en 1891 (avec une charpente métallique conçue par Gustave Eiffel). L'Européen n'y est pas dépayssé, il s'y reconnaît dans les avenues et les architectures des quartiers qui lui sont réservés. On y est là-bas comme en Europe -*doc.4 p.237. La ville européenne : la rue Catinat (1900) et la cathédrale (1910)*.

La population européenne est, à l'instar de toute l'Indochine (qui n'est pas une colonie de peuplement), une population minoritaire, mais la ville concentre les Européens, de plus en plus nombreux (4 000 vers 1900)<sup>125</sup>. La ville coloniale est un lieu d'expression symbolique de la hiérarchie coloniale : le centre urbain est européen<sup>126</sup> et ses périphéries, restées largement rurales, sont indigènes -*doc.5 p.237. Saïgon vue par Marguerite Duras*. Entre les deux, la cité Heyraud est l'exemple néanmoins d'un quartier mixte, qui assure la transition entre les deux espaces. Y vivent des Européens modestes, des métis, et des Indochinois, intermédiaires de la société coloniale. Cette société européenne est donc hétérogène et fortement hiérarchisée.

Saïgon est le lieu d'une sociabilité à l'européenne : opéra, hippodrome, stade pour les matchs de football ou de rugby, et surtout le cercle sportif saïgonnais contribuent à fournir aux Européens les divertissements nécessaires à leur séjour colonial. Ce dernier est très sélectif dans le recrutement social de ses membres, et on y pratique des activités propres à la bourgeoisie, le bridge, la piscine, le tennis, l'escrime. À « La boule gauloise », en revanche, les activités attirent davantage des cadres subalternes, où l'on joue à la pétanque et à la belote. Enfin, il faut compter le *Foyer du soldat et du marin*, pour les matelots et hommes de troupes – les officiers se rendant au cercle. On y pratique donc largement l'entresoi. Toutes ces activités et ces lieux, sans rien dire de la toponymie des rues, quartiers, établissements scolaires, contribuent à planter le décor d'une ville mentalement européenne.

<sup>124</sup> En 1902, Paul Doumer -*doc.1 p.236. Saïgon vue par Paul Doumer*, gouverneur général de l'Indochine, va faire de Hanoï la capitale de la colonie, tandis que Saïgon reste la capitale économique.

<sup>125</sup> Le plus souvent en provenance de régions françaises pauvres ou en crise : on trouve à Saïgon une importante communauté corse, ainsi que des Bretons ou des Auvergnats.

<sup>126</sup> Cf. <http://belleindochine.free.fr/hanoiQuartierEuropeen.htm>

D'autres formes de sociabilités plus marginales n'en demeurent pas moins pratiquées par les Européens, et contribuent à faire de Saigon une ville à l'exotisme extrême-oriental fantasmé. L'opium y est vendu librement par la régie des douanes, les relations amoureuses y sont nombreuses, par le biais de la prostitution -mais pas seulement.

## Conclusion

### 25. Conclusion

*Révisions p.242-243*

*Sujets bac p.244-247*